

LIMOGES MÉTROPOLE
--
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 16 décembre 2024

Objet : délégation de signature à **M. Nour-Eddine KALIM**, Directeur au sein du Pôle Ressources et à **Mme Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole.

N° 25940

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5512-10.

Le délibération n°12 du 17 jan 2024 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Nour-Eddine KALIM assure les fonctions de Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle Ressources.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 5512-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Nour-Eddine KALIM, Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle Ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des systèmes d'information.
- Tout bon de commande, y compris sous le logo KIMOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 10 000 €, HT relevant de la Direction des systèmes d'information.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des systèmes d'information.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de qualité, attestation de l'absence d'un préjudice relevant de la Direction des systèmes d'information).
- Rapports mensuels des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction des systèmes d'information.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des systèmes d'information n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatif à la présentation d'un devis relatif au acte relatif.

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Nour-Eddine KALIM, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Valérie LAURENT-ROUX.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Nour-Eddine KALIM, Directeur au sein du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25940.pdf
(.pdf, 156,6 Ko)



TÉLÉCHARGER